

# AREN

Rassembler, Informer et Représenter

Lettre Mensuelle N° 84 – mars 2011

**RASSEMBLER, INFORMER, REPRESENTER**

## QUESTION / REPONSE

### Quelles entreprises sont éligibles au dispositif suite à un transfert en ZFU ?

Sont concernées les entreprises remplissant les conditions générales de secteur d'activité, d'effectif, de chiffre d'affaires, de total du bilan... déjà existantes et qui souhaitent s'installer en zone franche. Le transfert dans un périmètre ZFU ouvre droit au dispositif au même titre qu'une création d'entreprise.

Sauf si :

\*l'entreprise a déjà exercé son activité dans une autre ZFU. Dans ce cas l'exonération ne s'applique que pour la durée restant à courir.

\*elle a bénéficié des avantages ZRU ou ZRR dans les 5 années précédant le transfert.

L'exonération de charges patronales s'applique aussi bien aux salariés présents avant le transfert qu'aux salariés embauchés après le transfert. Tous doivent remplir les conditions de durée de contrat (CDI ou CDD de minimum 12mois) et de volume horaire (16h hebdomadaires au moins).

A partir de la date d'installation en ZFU, l'entreprise est soumise à la clause d'embauche locale (c'est à dire qu'un tiers des salariés doit être résident en ZFU ou ZUS). Elle s'apprécie sur le total des embauches suivant la date de transfert et non sur l'effectif global.

#### Modalités pratiques :

Lors du transfert et si elle est éligible, l'entreprise doit se conformer à toutes les formalités administratives (déclarations auprès des services des impôts et de l'URSAFF).

*(Attention, cet article n'a pas de valeur juridique étant donné la diversité des cas particuliers et l'évolution de la réglementation.)*

## APPEL A COTISATION

L'année 2011 est l'année de tous les dangers pour le dispositif ZFU, c'est le moment de renouveler votre engagement auprès d'AREN et de rejoindre le collectif d'entrepreneurs de la ZFU en adhérent à l'association.

Etre membre de l'association AREN c'est **bénéficier du service de soutien aux entreprises** : une information actualisée sur le dispositif ZFU et son évolution, une assistance pratique pour vos démarches, des conseils juridiques et financiers, des espaces d'échange générateurs d'opportunités.

C'est également **se rassembler pour donner toute son importance à la voix des entrepreneurs** et défendre vos intérêts auprès des instances locales et également nationales via la FNAE-ZUS.

Adhérer à notre démarche **constitue un engagement fort pour le développement socio-économique de la ZFU**, vous associant aux événements organisés en faveur de la création et de l'emploi.

Ci-joint un bulletin d'adhésion.

## AGENDA

**21** : 9h. Comité de pilotage du PLIE à la DIRECCTE, Nîmes.

**22** : Réunion du Collectif de défense des droits ZFU au Sénat, Paris.

**24** : 12h. "Goutons un quartier épicé", association AZUR au CSCS de Valdegour, Nîmes

**29** : 8h30. petit déjeuner associatif, Azur, place Avogadro, Nîmes.

**29** : 14h. réunion COPEC, école nationale de police, Nîmes.

## ANNONCES ZFU

### EMPLOI

Recherche contrat en alternance dans la menuiserie.

-Première BAC PRO vente lycée Gaston Darboux Nîmes.

Expériences professionnelles :

-Vendeur stagiaire à Celio club

- Vendeur stagiaire – A&A AUTO, Nîmes.

- Aide Peintre, rénovation / pose de tapisserie chez des particuliers.

Recherche emploi d'aide comptable

\* Bac Pro comptabilité, lycée Gaston Darboux, Nîmes.

Expériences professionnelles :

- Comptabilité stagiaire, "CIL UNCIL", Nîmes.

- Assistante comptable stagiaire, "AMP CONSEILS", Nîmes.

**Pour obtenir les coordonnées et plus de précisions sur ces annonces, contactez-nous par tél ou mail.**

### IMMOBILIER

\* **Local neuf à usage de bureau situé en zone franche urbaine, d'une superficie de 83m<sup>2</sup>, 34m<sup>2</sup> et 45m<sup>2</sup> au 180 rue Guy Arnaud.**

Contactez-nous pour la diffusion de vos annonces :

Tél : 04 66 23 55 26  
mail : arenzfu@aliceadsl.fr

*Cette rubrique n'a pas vocation commerciale et s'adresse uniquement aux adhérents et particuliers.*

## A NOTER

### "Goûtons un Quartier Epicé"

L'Association AZUR organise chaque mois, un déjeuner préparé par les bénévoles de l'association, l'argent récolté est destiné aux enfants des quartiers et de les aider à partir en vacance.

**Réserver votre repas avant le lundi 21 mars 2011 au 04 66 23 86 26.**



Parc Kennedy Bat. C. 285, rue Gilles Roberval- CS52030 - 30900 Nîmes

Tel : 04.66.23.55.26 – Fax : 04.66.02.42.32 – Email : arenzfu@aliceadsl.fr - Site Internet : www.aren-zfu.org

Association des Résidents Economiques Nîmois des Zones Urbaines Sensibles de Nîmes et du Gard

Régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 - SIRET 47901792300018 - N° de récépissé de déclaration de création de l'Association à la Préfecture du Gard : 0302017806

**Si vous ne désirez plus recevoir notre lettre mensuelle merci de nous en informer par courriel arenzfu@aliceadsl.fr**